

ANNEXE 2

Notice de Renseignement

*I- IDENTIFICATION DU DEMANDEUR*

1)- Nature juridique du demandeur : personne physique, personne morale (SPA, SARL, EURL, SNC, etc, indiquer s'il s'agit d'une société de droit algérien ou étranger), joindre une copie de l'acte juridique.

2)- Raison sociale : sigle et désignation complète, coordonnées détaillées (adresse, tél/fax/télex/e-mail) du siège social et de toutes les unités du demandeur sur le territoire national.

3)- Capital social.

4)- Conseil d'administration et/ou gestionnaires : administrateurs, PDG, DG directeurs d'unités et/ou gérants (noms et prénoms avec adresses exactes de leurs domiciles en Algérie, éventuellement à l'étranger).

5)- Personnels soumis à habilitation (chargés de la conservation et/ou l'emploi des produits hautement dangereux), noms et prénoms avec adresses exactes de leurs domiciles et références des habilitations successives.

6)- Références du permis de travail ou du contrat pour les personnels étrangers.

7)- références des éventuels agréments spécifiques autres que ceux prévus par le décret exécutif n° 03-451 du 7 Chaoual 1424 correspondant au 1er décembre 2003, modifié et complété, définissant les règles de sécurité applicables aux activités portant sur les matières et produits chimiques dangereux ainsi que les récipients de gaz sous pression : dates d'obtention et de préemption et autorités de délivrance (ministères chargés de l'agriculture, de la santé, du commerce, etc ... ).

8)- Désignation (identification) de (ou des) l'établissement (s) exploités conformément à la nomenclature des installations classées (comme spécifiées par le décret exécutif n° 06-198 du 4 Jomada El Oula 1427 correspondant au 31 mai 2006 définissant la réglementation applicable aux établissements classés pour la protection de l'environnement).

9)- Référence du registre de commerce.

10)- Numéro d'immatriculation fiscale.

*II- INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIVITES INDUSTRIELLES*

11)- Domaines d'activités (principaux, secondaires et annexes).

12)- Désignations des produits fabriqués (dont ceux éventuellement réglementés).

13)- Superficie de l'établissement (partie bâtie, partie non bâtie).

14)- Types de constructions.

15)- Description sommaire du (ou des) process employé (s).

16)- Listes des matières et produits chimiques dangereux (réglementés) à employés.

17)- Nombre d'employés réparti en cadres, cadres de maîtrise et ouvriers (justification de l'existence du personnel technique approprié aux activités menées).

18)- Capacité de production (mensuelle et annuelle).

*III- INFORMATIONS SUR LES PRODUITS REGLEMENTES DETENUS*

19)- Liste détaillée des produits réglementés détenus indiquant pour chaque produit :

- sa désignation technique, son n° ONU (et fourniture de sa fiche de sécurité) ;
- sa qualité annuelle maximale ;
- sa provenance (propre fabrication, acquisition en Algérie) ;
- sa destination (emploi ou vente) ;
- la référence de son registre réglementaire de comptabilité-matière.

*IV- INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITE COMMERCIALE REGLEMENTEE*

20)- Eventuellement référence du registre de commerce spécifique à l'activité de commercialisation des matières et produits chimiques réglementés.

21)- Date du début des activités de vente des matières et produits réglementés.

22)- Référence du registre clients réglementaire.

*V- INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS DE CONSERVATION ET DE STOCKAGE*

23)- Types de constructions et d'enceintes.

24)- Descriptions des accès et ouvertures et de leur sécurisation.

25)- surface, capacité et type de produits stockés pour chaque dépôt.

26)- réglementation (pour chaque dépôt: liste des personnes habilitées).

*VI- INFORMATIONS SUR LA SECURITE INDUSTRIELLE ET LA SURETE INTERNE D'ETABLISSEMENT (SIE)*

27)- protection périmétrique :

- clôture (type, hauteur, accès).
- moyens d'éclairage.
- système de télésurveillance (éventuellement).
- système anti-intrusion (éventuellement).
- personnel de garde de jour et de nuit.
- armes et chiens de garde (éventuellement).

28)- Système d'alarme et d'alerte :

- dispositif d'alarme.
- dispositif d'alerte (avec services de sécurité).

29)- Moyens de communications : Téléphone, Fax, Radio.

30)- Matériel de lutte contre l'incendie :

- liste et type d'extincteurs.
- système automatique anti-incendie (éventuellement).
- bâches à eau (capacités).
- autres moyens.

31)- Délimitation du périmètre de sécurité :

- au Nord ;
- au Sud ;
- à l'Est ;
- à l'Ouest.

Le soussigné certifie sur l'honneur que les informations portées sur la présente notice sont exactes.

Fait à ....., le .....

(Cachet et signature du demandeur)